

Nombre de membres :

**Séance du 26 février 2021****En exercice : 15****Présents : 10**

N° 2021/02/01

**Votants : 12****Pouvoir : 02***Convocation : 19 février 2021*

L'an deux mille vingt-et-un le vingt-six février, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de Madame Nathalie FELTRIN, 4<sup>ème</sup> adjoint.

Présents : Nathalie Feltrin – Fabienne Imbert – Christian Beguet – Bruno Doucet-Bon – Jean-Marc GIMARET - Christian Feltrin – Bénédicte Sainclair – Laurence Wyncarczyk - Barbara Monel – Marion Chaube

Excusés : Vincent Gelas (pouvoir à Laurence Wyncarczyk) – Philippe Brunel – Franck Serrurier (pouvoir à Marion Chaube) – Stéphanie Chartier

Absent :

Secrétaire de séance : F Imbert

### **OBJET : Approbation du compte administratif 2020**

Madame Nathalie FELTRIN, 4<sup>ème</sup> adjoint – Vice-présidente de la commission des Finances, présente le compte administratif 2020 de la commune, dont les résultats globaux, s'établissent ainsi qu'il suit :

	Fonctionnement	Investissement	Restes à Réaliser	Budget total
Dépenses	682 291,92	310 659,83	315 882,39	1 308 834,14
Recettes	888 780,71	271 280,50	147 167,00	1 307 228,21
Résultat de l'exercice	206 488,79	-39 379,33	-168 715,39	-1 605,93
Résultat reporté	155 002,29	33 785,58		188 787,87
RESULTAT DE CLOTURE	361 491,08	-5 593,75	-168 715,39	187 181,94

Monsieur le Maire ayant quitté la salle et Madame Nathalie FELTRIN, 4<sup>ème</sup> adjoint, ayant été désigné présidente de séance,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après avoir pris connaissance du compte administratif 2020 de la commune,

Après en avoir délibéré et vote à mains levées, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte administratif 2020 de la commune de Messimy-sur-Saône

Fait et délibéré, le 26 février 2020

Pour copie certifiée conforme

Le 4<sup>ème</sup> adjoint,

Nathalie FELTRIN



**Accusé de réception préfecture**

**Objet de l'acte :** Approbation du compte administratif 2020

---

**Date de transmission de l'acte :** 05/03/2021

**Date de réception de l'accusé de réception :** 05/03/2021

---

**Numéro de l'acte :** CA2020Cne ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 001-210102430-20210226-CA2020Cne-BF

---

**Date de décision :** 26/02/2021

**Acte transmis par :** Alain GUEX

---

**Nature de l'acte :** Documents budgétaires et financiers

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires

Nombre de membres :

**Séance du 26 février 2021**

**En exercice : 15**

**Présents : 10**

N° 2021/02/02

**Votants : 12**

**Pouvoir : 02**

*Convocation : 19 février 2021*

L'an deux mille vingt-et-un le vingt-six février, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de Madame Nathalie FELTRIN, 4<sup>ème</sup> adjoint.

Présents : Nathalie Feltrin – Fabienne Imbert – Christian Beguet – Bruno Doucet-Bon – Jean-Marc GIMARET - Christian Feltrin – Bénédicte Sainclair – Laurence Wynczyk - Barbara Monel – Marion Chaube

Excusés : Vincent Gelas (pouvoir à Laurence Wynczyk) – Philippe Brunel – Franck Serrurier (pouvoir à Marion Chaube) – Stéphanie Chartier

Absent :

Secrétaire de séance : F Imbert

**OBJET : Approbation du compte administratif 2020 du budget annexe « Locaux commerciaux »**

Madame Nathalie FELTRIN, 4<sup>ème</sup> adjoint – Vice-présidente de la commission des Finances, présente le compte administratif 2020 du budget annexe « Locaux commerciaux », dont les résultats globaux, s'établissent ainsi qu'il suit :

	Fonctionnement	Investissement	Restes à Réaliser	Budget total
Dépenses	2 333,65	9 002,89	1 236,00	12 572,54
Recettes	13 231,12	6 493,92	1 236,00	20 961,04
Résultat de l'exercice	10 897,47	-2 508,97		8 388,50
Résultat reporté	6 288,37	-6 069,21		219,16
RESULTAT DE CLOTURE	17 185,84	-8 578,18	0.00	8 607,66

Monsieur le Maire ayant quitté la salle et Madame Nathalie FELTRIN, 4<sup>ème</sup> adjoint, ayant été désigné présidente de séance,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après avoir pris connaissance du compte administratif 2020 du budget annexe « Locaux commerciaux »,

Après en avoir délibéré et vote à mains levées, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte administratif 2020 du budget annexe « Locaux commerciaux » de la commune de Messimy-sur-Saône

Fait et délibéré, le 28 février 2020

Pour copie certifiée conforme

Le 4<sup>ème</sup> adjoint,

Nathalie FELTRIN



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Approbation du compte administratif 2020 du budget annexe &quot;Locaux commerciaux&quot;

**Date de transmission de l'acte :** 05/03/2021

**Date de réception de l'accusé de réception :** 05/03/2021

**Numéro de l'acte :** CA2020LocCiaux ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 001-210102430-20210226-CA2020LocCiaux-BF

**Date de décision :** 26/02/2021

**Acte transmis par :** Alain GUEX

**Nature de l'acte :** Documents budgétaires et financiers

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires

Nombre de membres :

**Séance du 26 février 2021**

**En exercice : 15**

**Présents : 11**

N° 2021/02/03

**Votants : 14**

**Pouvoir : 03**

*Convocation : 19 février 2021*

L'an deux mille vingt-et-un le vingt-six février, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Thierry MICHAL, Maire.

Présents : Thierry Michal – Fabienne Imbert – Christian Beguet – Nathalie Feltrin – Bruno Doucet-Bon – Jean-Marc GIMARET - Christian Feltrin – Bénédicte Sainclair – Laurence Wynarczyk - Barbara Monel – Marion Chaube

Excusés : Vincent Gelas (pouvoir à Laurence Wynarczyk) – Philippe Brunel (pouvoir à Thierry Michal) – Franck Serrurier (pouvoir à Marion Chaube) – Stéphanie Chartier

Absent :

Secrétaire de séance : F Imbert

## **OBJET : Approbation du compte de gestion de l'exercice 2020 de la commune**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2020, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les bordereaux de mandats annulatifs, les bordereaux de titres annulatifs, le compte de gestion dressé par le comptable, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2020 de la commune ;

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures les montants de chacun des soldes figurant au bilan, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont prescrit de passer dans les écritures,

- 1°.- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020,
- 2°.- Statuant sur l'exécution du budget 2020 en ce qui concerne les différentes sections,
- 3°.- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré et vote à mains levées, à l'unanimité,

- **DECLARE** que le compte de gestion de la commune de Messimy-sur-Saône dressé pour l'exercice 2020 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait et délibéré, le 26 février 2021

Pour copie certifiée conforme

Le Maire,

Thierry MICHAL



**Accusé de réception préfecture**

**Objet de l'acte :** Approbation du compte de gestion de l'exercice 2020 de la commune

---

**Date de transmission de l'acte :** 05/03/2021

**Date de réception de l'accusé de réception :** 05/03/2021

---

**Numéro de l'acte :** DEL20210203 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 001-210102430-20210226-DEL20210203-DE

---

**Date de décision :** 26/02/2021

**Acte transmis par :** Alain GUEX

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires

Nombre de membres :

**Séance du 26 février 2021**

**En exercice : 15**

**Présents : 11**

N° 2021/02/04

**Votants : 14**

**Pouvoir : 03**

*Convocation : 19 février 2021*

L'an deux mille vingt-et-un le vingt-six février, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Thierry MICHAL, Maire.

Présents : Thierry Michal – Fabienne Imbert – Christian Beguet – Nathalie Feltrin – Bruno Doucet-Bon – Jean-Marc GIMARET - Christian Feltrin – Bénédicte Sainclair – Laurence Wyncarczyk - Barbara Monel – Marion Chaube

Excusés : Vincent Gelas (pouvoir à Laurence Wyncarczyk) – Philippe Brunel (pouvoir à Thierry Michal) – Franck Serrurier (pouvoir à Marion Chaube) – Stéphanie Chartier

Absent :

Secrétaire de séance : F Imbert

**OBJET : Approbation du compte de gestion de l'exercice 2020 du budget annexe  
« Locaux commerciaux »**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget annexe « Locaux commerciaux » de l'exercice 2020, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le bordereau de titres annulatifs, le compte de gestion dressé par le comptable, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2020 du budget annexe « Locaux commerciaux » de la commune ;

Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures les montants de chacun des soldes figurant au bilan, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont prescrit de passer dans les écritures,

- 1°.- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020,
- 2°.- Statuant sur l'exécution du budget annexe « Locaux commerciaux » 2020 en ce qui concerne les différentes sections,
- 3°.- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré et vote à mains levées, à l'unanimité,

- **DECLARE** que le compte de gestion du budget annexe « Locaux commerciaux » de la commune de Messimy-sur-Saône dressé pour l'exercice 2020 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait et délibéré, le 26 février 2021

Pour copie certifiée conforme

Le Maire,

Thierry MICHAL



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Approbation du compte de gestion de l'exercice 2020 du budget annexe &quot;Locaux commerciaux&quot;

Date de transmission de l'acte : 05/03/2021

Date de réception de l'accusé de  
réception : 05/03/2021

Numéro de l'acte : DEL20210204 ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 001-210102430-20210226-DEL20210204-DE

Date de décision : 26/02/2021

Acte transmis par : Alain GUEX

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires

Nombre de membres :

**Séance du 26 février 2021**

**En exercice : 15**

**Présents : 11**

N° 2021/02/05

**Votants : 14**

**Pouvoir : 03**

*Convocation : 19 février 2021*

L'an deux mille vingt-et-un le vingt-six février, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Thierry MICHAL, Maire.

Présents : Thierry Michal – Fabienne Imbert – Christian Beguet – Nathalie Feltrin – Bruno Doucet-Bon – Jean-Marc GIMARET - Christian Feltrin – Bénédicte Sainclair – Laurence Wyncarczyk - Barbara Monel – Marion Chaube

Excusés : Vincent Gelas (pouvoir à Laurence Wyncarczyk) – Philippe Brunel (pouvoir à Thierry Michal) – Franck Serrurier (pouvoir à Marion Chaube) – Stéphanie Chartier

Absent :

Secrétaire de séance : F Imbert

## **OBJET : Création d'un marché**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2212-2 et L 2224-18,

Vu le souhait de la commune de créer un marché communal avec des producteurs locaux,

Vu le travail de la commission Economie locale pour la mise en place de ce marché, vers la halle, et sa recherche de producteurs, avec la possibilité de la présence de certains le jeudi après-midi sur la commune,

Vu la consultation par courrier du 11 février 2021 portant consultation du Syndicat des Commerçants Non Sédentaires de l'Ain et de la Confédération PME de l'Ain, conformément à l'article L 2224-18 du code général des collectivités territoriales, en leur précisant également la mise en place d'un tarif au mètre linéaire pour le droit de place,

Après en avoir délibéré et vote à mains levées, à l'unanimité,

- **AUTORISE** la création d'un marché communal le jeudi de 15 heures à 19 heures vers la Halle.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à définir par arrêté les modalités d'organisation du marché et le contenu du règlement intérieur y afférent, ainsi que de prendre toute mesure utile pour sa mise en place.

- **FIXE** le droit de place, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021, à 0,10 € le mètre linéaire, payable trimestriellement.

Fait et délibéré, le 26 février 2021

Pour copie certifiée conforme

Le Maire,

Thierry MICHAL



**Accusé de réception préfecture**

Objet de l'acte : Création d'un marché

---

Date de transmission de l'acte : 02/03/2021

Date de réception de l'accusé de  
réception : 02/03/2021

---

Numéro de l'acte : DEL20210205 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 001-210102430-20210226-DEL20210205-DE

---

Date de décision : 26/02/2021

Acte transmis par : Alain GUEX

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine  
3.5. Autres actes de gestion du domaine public

Nombre de membres :

**Séance du 26 février 2021**

**En exercice : 15**

**Présents : 11**

N° 2021/02/06

**Votants : 14**

**Pouvoir : 03**

*Convocation : 19 février 2021*

L'an deux mille vingt-et-un le vingt-six février, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Thierry MICHAL, Maire.

Présents : Thierry Michal – Fabienne Imbert – Christian Beguet – Nathalie Feltrin – Bruno Doucet-Bon – Jean-Marc GIMARET - Christian Feltrin – Bénédicte Sainclair – Laurence Wyncarczyk - Barbara Monel – Marion Chaube

Excusés : Vincent Gelas (pouvoir à Laurence Wyncarczyk) – Philippe Brunel (pouvoir à Thierry Michal) – Franck Serrurier (pouvoir à Marion Chaube) – Stéphanie Chartier

Absent :

Secrétaire de séance : F Imbert

## **OBJET : Organisation du temps scolaire à la rentrée 2021/2022**

Le Conseil Municipal,

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Vu la délibération n° 2018/01/03 du 26 janvier 2018 approuvant la nouvelle organisation du temps scolaire à l'école primaire de Messimy-sur-Saône applicable à la rentrée 2018/2019,

Vu le courrier de l'Inspectrice d'académie directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Ain relatif au renouvellement de l'organisation du temps scolaire,

Vu l'avis de la commission Affaires scolaires en date du 10 décembre 2020 préconisant de continuer sur la base dérogatoire de la semaine de quatre jours,

Après en avoir délibéré et vote à mains levées, à l'unanimité,

- **MAINTIEN** l'organisation du temps scolaire à la rentrée scolaire 2021 à quatre jours, avec les horaires scolaires suivants : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 08 heures 30 à 11 heures 30 et de 13 heures 30 à 16 heures 30,

- **DEMANDE** à Monsieur le Maire de notifier la présente délibération à la Directrice académique des services de l'éducation nationale de l'Ain.

Fait et délibéré, le 26 février 2021  
Pour copie certifiée conforme  
Le Maire,  
Thierry MICHAL



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** Organisation du temps scolaire à la rentrée 2021/2022

---

**Date de transmission de l'acte :** 02/03/2021

**Date de réception de l'accusé de réception :** 02/03/2021

---

**Numéro de l'acte :** DEL20210206 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 001-210102430-20210226-DEL20210206-DE

---

**Date de décision :** 26/02/2021

**Acte transmis par :** Alain GUEX

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 8. Domaines de competences par themes  
8.1. Enseignement

Nombre de membres :

**Séance du 26 février 2021**

**En exercice : 15**

**Présents : 11**

N° 2021/02/07

**Votants : 14**

**Pouvoir : 03**

*Convocation : 19 février 2021*

L'an deux mille vingt-et-un le vingt-six février, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Thierry MICHAL, Maire.

Présents : Thierry Michal – Fabienne Imbert – Christian Beguet – Nathalie Feltrin – Bruno Doucet-Bon – Jean-Marc GIMARET - Christian Feltrin – Bénédicte Sainclair – Laurence Wyncarczyk - Barbara Monel – Marion Chaube

Excusés : Vincent Gelas (pouvoir à Laurence Wyncarczyk) – Philippe Brunel (pouvoir à Thierry Michal) – Franck Serrurier (pouvoir à Marion Chaube) – Stéphanie Chartier

Absent :

Secrétaire de séance : F Imbert

**OBJET : Autorisation de dépôt d'un permis de construire**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le projet de fermeture du préau de l'école pour la création d'un espace clos de 80 m<sup>2</sup> environ,

Vu l'avis de la commission Bâtiments communaux / Voirie / Réseaux en date du 11 février 2021,

Considérant que le projet nécessite le dépôt d'un permis de construire et l'obligation, en tant que personne morale, de recourir à un architecte,

Après en avoir délibéré et vote à mains levées, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer et signer, au nom et pour le compte de la commune, la demande de permis de construire relatif à la fermeture du préau de l'école, ainsi que tout document nécessaire pour l'instruction et l'obtention de l'autorisation d'urbanisme,

- **CONFIE** à Monsieur le Maire le choix de l'architecte pour la constitution du dossier de permis de construire et autres documents.

Fait et délibéré, le 26 février 2021

Pour copie certifiée conforme

Le Maire,

Thierry MICHAL



**Accusé de réception préfecture**

Objet de l'acte : Autorisation de dépôt d'un permis de construire

---

Date de transmission de l'acte : 02/03/2021

Date de réception de l'accusé de  
réception : 02/03/2021

---

Numéro de l'acte : DEL20210207 ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 001-210102430-20210226-DEL20210207-DE

---

Date de décision : 26/02/2021

Acte transmis par : Alain GUEX

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 2. Urbanisme  
2.2. Actes relatifs au droit d occupation ou d utilisation des sols